

ASSEMBLEE NATIONALE

4 novembre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 184

présenté par
M. Baguet-----
ARTICLE ADDITIONNEL**APRES L'ARTICLE 80, insérer la division et l'article suivants :**« *Médias*

« *Art.* A compter de 2006, le Gouvernement déposera sur le bureau de l'Assemblée nationale et sur celui du Sénat un rapport faisant état de l'opportunité d'élargir le champ d'application du Fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale à d'autres quotidiens. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre de la politique de sensibilisation de la lecture des journaux par les jeunes et suite au rapport de Bernard Spitz « Les jeunes et la lecture de la presse quotidienne d'information politique et générale » remis au ministre de la culture et de la communication le 6 octobre dernier, il semble d'utile de mesurer l'opportunité d'élargir le champ d'application du Fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale à d'autres quotidiens.

En effet dans ses conclusions Bernard Spitz souligne l'importance d'une lecture de la presse quotidienne par les jeunes. Afin qu'elle devienne un geste familier et tenant compte de l'intérêt des jeunes lecteurs pour la presse notamment sportive, il semble utile de mesurer l'impact de la lecture d'un quotidien comme par exemple l'*Équipe* ou de d'autres supports qui colleraient mieux aux centres d'intérêts de la jeunesse actuelle et d'en tirer les conséquences en terme d'aide.